Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le **2 1 MARS 2023**ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21220218800117

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune Commune de PLOUGRESCANT

POSTE COMPTABLE DE : CFP LANNION

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET: MOUILLAGES (2)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023 ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35 36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	31
B - Engagements hors bilan	20
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39 40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	10
C - Autres éléments d'informations	47
C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	31
D - Arrêté et signatures	52
The state of the s	24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D - Arrêté et signatures

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023 ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 03/10/2014 00:00:00.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

60 983,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE **VUE D'ENSEMBLE**

	EXPLOITATION						
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	39 197,00	39 197,00				
	+	+ +					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00				
S	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	39 197,00	39 197,00				
"	15	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	12 275,00	21 786,00				
	+	+	+				
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00				
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)				
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	9 511,00	0,00				
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	21 786,00	21 786,00				
	TOTAL						

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits

60 983,00

(1) Au budget primille, les dreuts vules deuts voltes de voltes pour de voltes lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des resultats de l'exercice precedent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des resultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

TOTAL DU BUDGET (3)

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 263,00	0,00	21 660,00	21 660,00	21 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 693,83	0,00	1 714,00	1 714,00	1 714,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	25 256,83	0,00	23 674,00	23 674,00	23 674,00
66	Charges financières	3 287,34	0,00	3 051,00	3 051,00	3 051,00
67	Charges exceptionnelles	125,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
022 Dépenses imprévues		0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	28 669,17	0,00	26 925,00	26 925,00	26 925,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	9 632,73		12 272,00	12 272,00	12 272,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	9 632,73		12 272,00	12 272,00	12 272,00
	TOTAL	38 301,90	0,00	39 197,00	39 197,00	39 197,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 39 197,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	19 901,90	0,00	20 277,00	20 277,00	20 277,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	75 Autres produits de gestion courante		0,00	18 920,00	18 920,00	18 920,00
Total des recettes de gestion des services		38 301,90	0,00	39 197,00	39 197,00	39 197,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	38 301,90	0,00	39 197,00	39 197,00	39 197,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	38 301,90	0,00	39 197,00	39 197,00	39 197,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 39

39 197,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	12 272,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 2 1 HARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

Affiché le 2 1 MARS 2023 ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	122,00	0,00	125,00	125,00	125.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	122,00	0,00	125,00	125,00	125,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 150,00	0,00	12 150,00	12 150,00	12 150,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	12 150,00	0,00	12 150,00	12 150,00	12 150,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	12 272,00	0,00	12 275,00	12 275,00	12 275,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	041 Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	12 272,00	0,00	12 275,00	12 275,00	12 275,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	9 511,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 786,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RECEITES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)	
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	d'investissement				100000		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	corporelles				5000 6 000000 C		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Т	otal des recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	d'équipement					,,,,,	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
106	Réserves (7)	2 639,27	0,00	9 514,00	9 514,00	9 514,00	
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	cautionnements reçus Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total d	es recettes financières	2 639,27	0,00	9 514,00	9 514,00	9 514,00	
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	des recettes réelles investissement	2 639,27	0,00	9 514,00	9 514,00	9 514,00	
021	Virement de la section d'exploitation (4)	9 632,73		12 272,00	12 272,00	12 272,00	

		Commune de PLOUGRE	SCANT - MOUILI	AGES - BP - 2	Envoyé en préfecture le	20/03/2023
					Reçu en préfecture le 20	0/03/2023
040	Opérat° ordre transfert	0,00		o, od	Affiché le 21	MARS 2023
	entre sections (4)				ID: 022-212202188-202	30313-2023_03_13_017-DE
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Tota	I des recettes d'ordre	9 632,73		12 272,00	12 272,00	12 272,00
	d'investissement					
	TOTAL	12 272,00	0,00	21 786,00	21 786,00	21 786,00
						+
		R 001 SOLDE	D'EXECUTION P	OSITIF REPOR	ΓΕ OU ANTICIPE (2)	0,00
						=
		TOTA	L DES RECETTE	S D'INVESTISS	EMENT CUMULEES	21 786,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	12 272,00
	12 272,00

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

2 1 MARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 660,00		21 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 714,00		1 714,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00		300,00
66	Charges financières	3 051,00	0,00	3 051,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		12 272,00	12 272,00
	Dépenses d'exploitation – Total	26 925,00	12 272,00	39 197,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 197,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 150,00	0,00	12 150,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (6)	125,00	0,00	125,00	
22 23	Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00 <i>0.00</i>	0,00 0,00	
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0.00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir plusieurs exercices	5,50	0,00	0,00	
3	Stocks	0.00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	
	Dépenses d'investissement – Total 12 275,00 0,00 12 275,00				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	9 511.00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 786,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 2 1 MARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 277,00		20 277,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 920,00		18 920,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	39 197,00	0,00	39 197,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 197,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		12 272,00	12 272,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	12 272,00	12 272,00

0,00	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
+	
9 514,00	AFFECTATION AUX COMPTES 106
=	
21 786,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	20 263,00	21 660,00	21 660,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	400,00	400,00	400,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	550,00	550,00
6156	Maintenance	725,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	19 138,00	20 210,00	20 210,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 693,83	1 714,00	1 714,00
6218	Autre personnel extérieur	4 693,83	1 714,00	1 714,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	300,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	300,00	300,00	300,00
тот	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	25 256,83	23 674,00	23 674,00
66	Charges financières (b) (8)	3 287,34	3 051,00	3 051,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 287,34	3 051,00	3 051,00
67	Charges exceptionnelles (c)	125,00	200,00	200,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	125,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	28 669,17	26 925,00	26 925,00
023	Virement à la section d'investissement	9 632,73	12 272,00	12 272,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 632,73	12 272,00	12 272,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	9 632,73	12 272,00	12 272,00
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	38 301,90	39 197,00	39 197,00

0,00	RESTES A REALISER N-1 (13)	
+		
0,00	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=		
39 197,00	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 21 MARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	19 901,90	20 277,00	20 277,00
707 7083	Ventes de marchandises Locations diverses	0,00 19 901,90	120,00 20 157,00	120,00 20 157,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	18 400,00	18 920,00	18 920.00
7588	Autres	18 400,00	18 920,00	18 920,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	38 301,90	39 197,00	39 197,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	38 301,90	39 197,00	39 197,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	38 301,90	39 197,00	39 197,00

	550
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	.+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 197,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 20/03/2023

2 1 MARS 2023

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSE

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	00,0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	122,00	125,00	125,00
2157	Aménagements matériel industriel	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	122,00	125,00	125,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	122,00	125,00	125,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 150,00	12 150,00	12 150,00
1641	Emprunts en euros	12 150,00	12 150,00	12 150,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	12 150,00	12 150,00	12 150,00
Tota	al des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	12 272,00	12 275,00	12 275,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	12 272,00	12 275,00	12 275,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 511,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 786,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

2 1 MARS 2023 ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 639,27	9 514,00	9 514,00
1068	Autres réserves	2 639,27	9 514,00	9 514,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 639,27	9 514,00	9 514,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 639,27	9 514,00	9 514,00
021	Virement de la section d'exploitation	9 632,73	12 272,00	12 272,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRI	ELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	9 632,73	12 272,00	12 272,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	9 632,73	12 272,00	12 272,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	12 272,00	21 786,00	21 786,00

	T
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 786,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 HANS 2023

ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

TD: 022-212202188-20230313-2023-03_13_017_DE Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiche le 2 1 MMS 2023 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

> ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE IV - ANNEXES

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dù au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
		ALE SECURITY CONTROL OF SECURITY SECURI				
5198 Autres crédits de trésorerie						
						同からのことなるのが生存のとうないのである。
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	0,00	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie ou la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trésorerie ou la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de trèsorerie de la despision de l'ordonnateur de trèsorerie de la despision de l'ordonnateur de trèsorerie de la despision de l'ordonnateur de la despision de l'ordonnateur de la despision de l'ordonnateur de la despision de la despision de la despision de la despision de l'ordonnateur de la despision de la despision de l'ordonnateur de la despision de

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618. Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le

1D: 022-212202188-20230313-2023, 03_13_017-DE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Caté-gorie d'em-prunt (8) A-1 Possibilité remboursement anticipé N/O de tissement d'amor-Profil 3 O dicité des remboursements (9) H Devise Taux actuariel 1,967 Taux initial de taux 1,950 (2) Emprunts et dettes à l'origine du contrat Index (4) d'intérêt Type de taux (3) щ 243 000,00 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 243 000,00 243 000,00 243 000,00 Nominal (2) 01/04/2016 rembourpremier Date du sement d'émission ou mobilisation date de E 04/01/2016 Date de signature Organisme prêteur ou chef Société CREDIT AGRICOLE (Pour chaque ligne, indiquer le numéro 1675 Dettes pour METP et PPP (total) 1678 Autres emprunts et dettes (total) 16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) 167 Emprunts et dettes assortis de 163 Emprunts obligataires (Total) 168 Emprunts et dettes assimilés d'établissement de crédit (Total) conditions particulières (Total) 1643 Emprunts en devises (total) 165 Dépôts et cautionnements 1641 Emprunts en euros (total) 1681 Autres emprunts (total) 1682 Bons à moyen terme 1687 Autres dettes (total) de contrat) 164 Emprunts auprès négociables (total) Total général 10000145278 reçus (Total) (Total)

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

1D: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre. (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 10CB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

+ID+: 022-212202188-20230313-2023-03-13-017-DE

A1.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE IV - ANNEXES

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					u		M/10/10	25-4				
						The call of the call	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	Couverture?		Catégorie d'emprunt après	Capital restant dû au	Durée résiduelle			Niveau de taux d'intérêt		-	Intérêts perçus	ICNE de
contrat)	O/N (10)	Montant couvert	couverture éventuelle	01/01/N		de taux (12)	Index (13)	a la date de vote du	Capital	Charges d interet. (15)	(le cas échéant) (16)	l'exercice
			(11)					budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement		00'0		160 987,50					12 150,00	3 050,41	00'0	725,58
de crédit (Total)		000		160 987 50					12 150,00	3 050,41	00'0	725,58
1041 Emploring en euros (rotal)		oo o	Δ=1	160 987.50	13.00	ш		1.967	12 150,00	3 050,41	00'0	725,58
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus		00'0		00'0					00.0	00'0	00'0	00'0
(10tal) 167 Emprunts et dettes assortis de		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
conditions particulières (Total) 1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		160 987,50					12 150,00	3 050,41	0,00	725,58

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 10CB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intrêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts éventuels du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts éventuels du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés) et intérêts du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts decaissés) et intérêts de l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts de l'article 66111 » (intérêts réglés à l
 - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 2 1 WARS 2023

Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV — ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN — ETAT DE LA DETTE — REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Affiché 16 2 1 MARS 2023

10 - 022-212202188-20230319-2023-93-73-017-DE

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par Intérêts à type de percevoir au taux cours de selon le l'exercice (le cas capital échéant) (11) restant dú		00'0 00'0		0,00 0,00		00'0 00'0		0,00 0,00		0,00 0,00		0,00 0,00	
Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	
Taux Niveau maximal du taux après à la couver- date de ture vote du éventu- budget													THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAM
Coût de sortie (7)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	
Taux maximal (6)													
Taux minimal (5)													
Dates des périodes bonifiées													
Durée du contrat													
Type d'indices (4)													
Capital restant dū au 01/01/N (3)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	
Nominal (2)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	
Organisme prêteur ou chef de fîle													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	

⁽¹⁾ Réparir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le Affiché le Affiché le 2022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		A1.4 - IYPOLO	GIE DE LA REPAR	A1.4 - IYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)		
ğ	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
			ou zone euro ou écart entre		écarts d'indices dont l'un	enro	
Structure			ces indices		est un indice hors zone		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	7.	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plaronne (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	160 987,50	00'0	00'0	00'0	00'0	
*3	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'0	00,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) Munipircateur Jusqu a 5 ; munipircateur Jusqu a 5 ; capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

1D: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiche le 2 1 MARS 2023 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

> ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE IV - ANNEXES

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	H.	Emprint convert					-	Instrument de couverture	iverture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple		00'0					00'0				0,00	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Affiché le 2 | MARS 2023 HD-022-212202188-20230313-2023_03_13_017_DE Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023

A1.5

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE A15 DETAIL DES OBEDATIONS DE COLIVEDTIDE (1) (cuito)

		A1.5 - DEI AIL	I AIL DES O	DES OPERALIONS DE COUVERTURE (1) (SUITE)	COUVERIU	RE (1) (suite)		
				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ture		
Instruments de couverture		Taux payé	-0	Taux recu (7)	(2)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	0
Taux variable simple (total)						00'0	00'0	0
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0	
Total						00'0	00'0	0

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (d. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

IV - ANNEXES

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023 VID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES

A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV - ANNEXES

Affiché le 2 1 MARS 2023 ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 Concessions et droits similaires	1	05/05/2017
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	05/05/2017
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1	05/05/2017
L	2184 Mobilier	5	05/05/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	05/05/2017

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 2 1 NANS 2023

ID::022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

A3.1

IV - ANNEXES **ELEMENTS DU BILAN**

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

AJ.	I - CIAI DE	I ITO AIDIOIA	O LI DEO DE	TIL ON THOU			
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N	
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES			
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES							
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 2 1 MAIS 2023 ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

A3.2

IV - ANNEXES **ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS**

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le 2 1 MARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

A4.1

IV - ANNEXES **ELEMENTS DU BILAN**

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

	DEPENSES A COUVRIR PAR I	DES RESSOURCES PROP	RES
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES =A + B	12 150,00	I 12 150,00
	unts et dettes assimilées (A)	12 150,00	12 150,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	12 150,00	12 150,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 150,00	0,00	9 511,00	21 661,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

2 1 MARS 2023

A4.2

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	12 272,00	III 12 272,00	
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00	
10222	FCTVA	0,00	0,00	
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		12 272,00	12 272,00	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières			
28 Amortissement des immobilisations				
29 Dépréciation des immobilisations				
39 Dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	12 272,00	12 272,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	12 272,00	0,00	0,00	9 514,00	21 786,00

	Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	21 661,00	
Ressources propres disponibles	IV	21 786,00	
Solde	V = IV - II (6)	125,00	

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023 VID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

IV - ANNEXES

A5.1.1

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

2 1 14475 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

IV - ANNEXES

A5.1.2

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023

ID:022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV - ANNEXES

Affiché le

Affiché le 2 1 14 15 2023 ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le

Affiché le

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV - ANNEXES

A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2023	Envoyé en préfecture le 20/03/2023
	Reçu en préfecture le 20/03/2023
IV – ANNEXES	Affiche le L'ITTAN CUL
STILL THE THEORY CHICA SUCITABLE OF TAXABLE DE STILLE DE TENEDES	ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE
ELEMEN S DO BILAN - DELAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 - (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 - (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chaptire 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes. (7) Indiquer le chaptire.

Reçu en préfecture le 20/03/2028 p. . Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Affiché le

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV - ANNEXES

-ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

B1.1

B1 1 _ ETAT DES EMPRIINTS GARANTIS PAR I A REGIE

					DI.1 - EIAI	AL DES EIMI NOIVIS CALCALLIS I ALL EX L'ECTE	202	200		1	5	1					
Désignation du	Ann mobilit pr d'amort	Année de mobilisation et profil d'amortissement	Objet de	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dù au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	, E	Taux initial		Taux à la du b	Taux à la date de vote du budget (6)	d, G		Annuité garan l'exe	Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Profil		chef de file			quelle	sements (2)	Taux 1	Index (4) a	Taux actua-	Taux In	Index Niveau (4) de taux	iau (7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des					00'0	00'0										00'0	00'0
EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts																	
contractés par des					00'0	00'0										00'0	00'0
EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts	000																
contractés pour des opérations de					00'0	00'0										00'0	00'0
logement social																	
TOTAL GENERAL					00'0	00'0										00'0	00'0

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

2 1 MARS 2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMEN ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017_DE **GARANTIES D'EMPRUNT**

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	11	39 197,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0.00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

IV - ANNEXES

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2 Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV – ANNEXES

Affiché le

2 1 MARS 2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EL ID.: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2 Eñvoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV - ANNEXES

Affiché le

2 1 MARS 2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EL ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023
Affiché le 2 1 MARS 2023

B1.6

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES E ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subven	itions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			0,00	0,00	0,00		
Au profit d'o	rganismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'o	rganismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Т	OTAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

2 1 MARS 2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REGUS ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REGUS **ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

IV - ANNEXES

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
	entions à recevoir par annuités (annu	ités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres	s engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemer	nts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Т	OTAL			0,00	0,00	0,00

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

2 1 MARS 2023 ID: 022-212202188-20230313-2023 03 13 017-DE

IV - ANNEXES **ENGAGEMENTS HORS BILAN** <u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</u>

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV - ANNEXES

Affiché le

2 1 MARS 2023 ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV - ANNEXES

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	(2) EMPLOIS B	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS of (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00,00	00,00	00,0	00,00	00,00	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1384 etc.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le Affiché le

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV - ANNEXES

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

51.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

	=======================================					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMI	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
		(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

FECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MY : Médico-social.
MY : Médico-technique.
SP : Sporfit.
CULT : Culturel
CULT : Culturel
MM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-b. arided: 3-b. de modifiée):
3-b. arided: a corciossement temporarie d'activité.
3-b. arided: 3-b. de modifiée à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-b. arided: 3

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aldés »).

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de latricle 21 de la loi n° 2012-347.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Commune de PLOUGRESCANT - MOUILLAGES - BP - 2

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

IV - ANNEXES

Affiché le

Affiché le 2 1 MARS 2023 V ID : 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT **EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Affiché le 2 1 MARS 2023 VID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Reçu en préfecture le 20/03/2023 Affiché le 2 1 MARS 2023

ID: 022-212202188-20230313-2023_03_13_017-DE

		10 . 022-212202100-20	230313-2023_03_13_01
	IV - ANNEXES		IV
ARI	RETE ET SIGNATURES		<u>D</u>

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES: Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 06/03/2023

Présenté par (1) Le Maire, Anne-Françoise PIEDALLU, A Plougrescant le 13/03/2023 (1) Le Maire, Anne-Françoise PIEDALLU,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Plougrescant, le 13/03/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Anne-F. PIEDALLU, Maire	Color de
Bruno DUVAL	Tark
Cécile HERVE, Adjointe	(4)
Dominique LE ROUX	
Gilbert RANNOU, Adjoint	Jues
Grégoire CLIQUET, Adjoint	The state of the s
Gwénaël CLOAREC	dose
Gérard PONGERARD	Atte
Jean Pierre QUESNEL	Var.
Maryvonne LANOE, Adjointe	11/10
Nathalie BOSSUYT	1080
Roland PATEZOUR	abes
Sabrina DURAND	- Later Care
Véronique LE CALVEZ	Sabo
Yves TESSIER	
B. Control of the Con	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Anne-Françoise PIEDALLU , compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2023, et de la publication le 21/03/2023 A Plougrescant,le 21/03/2023

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.